

HABITER LE VAL DE FENSCH

PORTRAIT RÉALISÉ DANS LE CADRE DU P.L.H. 2019/2024

ÉDITO



Vue depuis la rue des Carrières à Ranguevaux



Résidence Artémis, Moselis à Florange

Les politiques de logement recourent des enjeux très diversifiés et impactent, notamment, les questions d'intégration sociale et de qualité de vie. Elles s'entrelacent avec d'autres champs d'intervention liés à la fabrication de la ville et à l'urbanisme. Penser l'habitat, comme facteur clé de développement local, est donc un enjeu majeur pour les politiques publiques.

En engageant la révision de son second Programme Local de l'Habitat (PLH) arrivé à échéance, la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch (CAVF) souhaite revisiter les objectifs liés à cette politique intercommunale. Ce document stratégique majeur, qui est l'expression d'un projet territorial, constituera ainsi la nouvelle « feuille de route » de la collectivité pour les 6 années à venir.

Cette démarche exige des choix de développement concertés pour répondre aux besoins actuels et futurs en logements et en hébergement des ménages, en tenant compte du contexte local (évolution démographique et économique, fonctionnement du marché local de l'habitat). Ces choix devront permettre d'estimer des

objectifs de production de logements et de prévoir leur répartition spatiale sur l'ensemble du territoire, dans un souci de mixité sociale et de répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

L'amélioration de la qualité du bâti et la valorisation de l'offre de logements existante concourent également aux enjeux à prendre en compte, de même que l'incitation au renouvellement urbain et la lutte contre l'étalement urbain.

Ces différents volets composent l'ossature du futur Programme Local de l'Habitat. L'AGURAM, élabore ce nouveau projet aux côtés de la collectivité, dans le prolongement des travaux menés sur ce territoire en matière de politique de logement.

A travers ce Repér'Habitat, découvrez les enseignements du diagnostic réalisé par l'agence. De ces analyses préalables découlent des enjeux qui permettront de décliner, dans les deux autres phases de travail à venir, la stratégie et les priorités retenues, puis le programme d'actions.

Partenaire :



COMMENT EST CONSTRUIT LE DIAGNOSTIC

Le diagnostic prend en compte le bilan du PLH et apporte des approfondissements thématiques basés sur des analyses statistiques et documentaires.

Il s'appuie également sur les rencontres menées auprès des 10 communes. Il vise à approcher le territoire selon différents angles et s'engage par une analyse de la situation démographique et socio-économique des ménages.

Ces éléments de contexte sont enrichis par une étude fine du marché du logement avec des approfondissements (logement social, parc privé, marché de l'accession, etc.).

QUEL PORTRAIT DRESSER À PARTIR DU DIAGNOSTIC ?

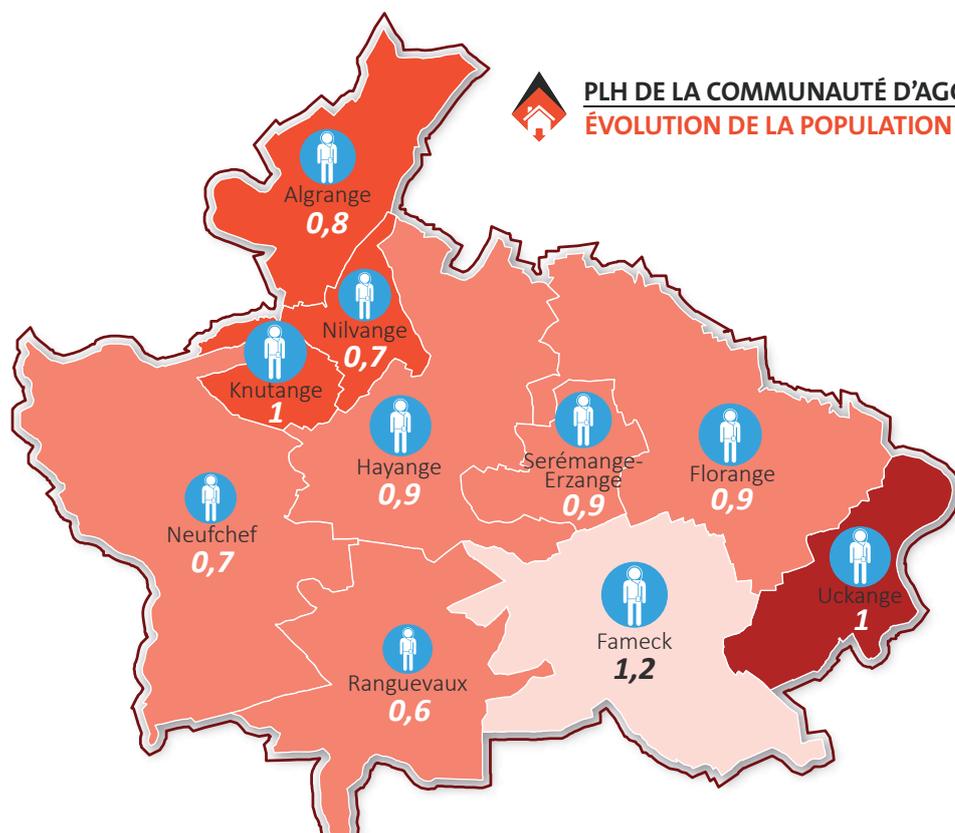
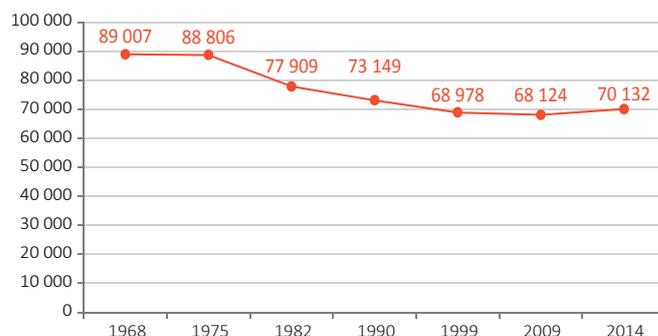
UNE RÉCENTE RELANCE DÉMOGRAPHIQUE QUI S'APPUIE SUR CERTAINES COMMUNES DYNAMIQUES

Une dynamique qui s'engage de manière disparate

Après une baisse continue entre 1968 et 2009, **une légère relance démographique s'amorce** depuis 2009 qui s'explique par l'attractivité de la CA du Val de Fensch pour les jeunes ménages issus, notamment, de la CA Portes de France-Thionville ou des territoires mitoyens, souhaitant accéder à la propriété.

Toutefois, la dynamique démographique s'avère **différente selon les communes** : on constate une progression importante pour Fameck mais une baisse pour Uckange et Knutange.

Évolution de la population de la CA du Val de Fensch entre 1968 et 2014



PLH DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU VAL DE FENSCH ÉVOLUTION DE LA POPULATION ENTRE 2009 ET 2014

Evolution de la population entre 2009 et 2014

- inférieur à -5 %
- de -5 à 0 %
- de 0 à 10 %
- supérieur à 10 %

Indice de jeunesse



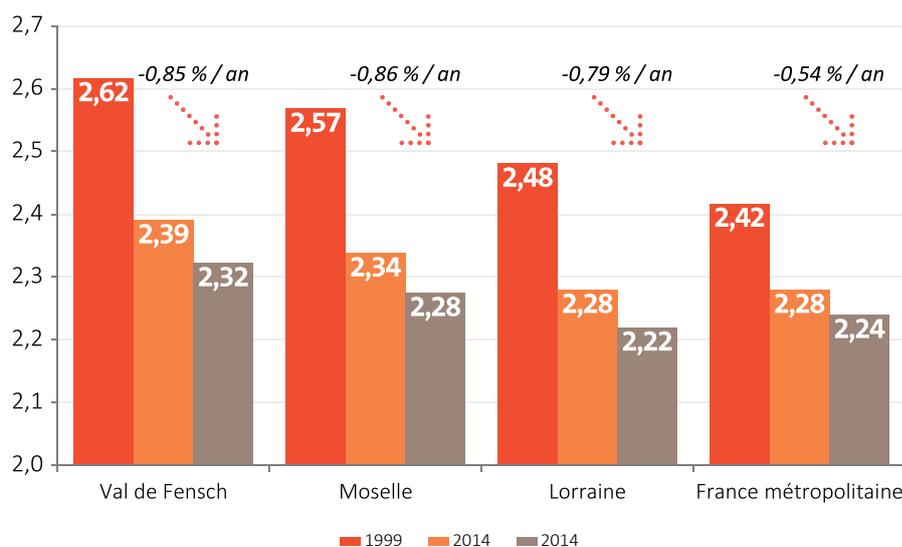
Des ménages aux profils variés

La taille des ménages diminue, comme partout ailleurs, mais reste néanmoins relativement élevée : 2,3 personnes par ménage.

Les profils des ménages diffèrent selon les communes : on retrouve essentiellement les ménages familiaux à Fameck et Uckange tandis que les petits ménages vivent davantage à Algrange et Nilvange.

Plus de 30 % des ménages sont des personnes isolées, près de 30 % sont des couples avec enfants et 10 % des familles monoparentales.

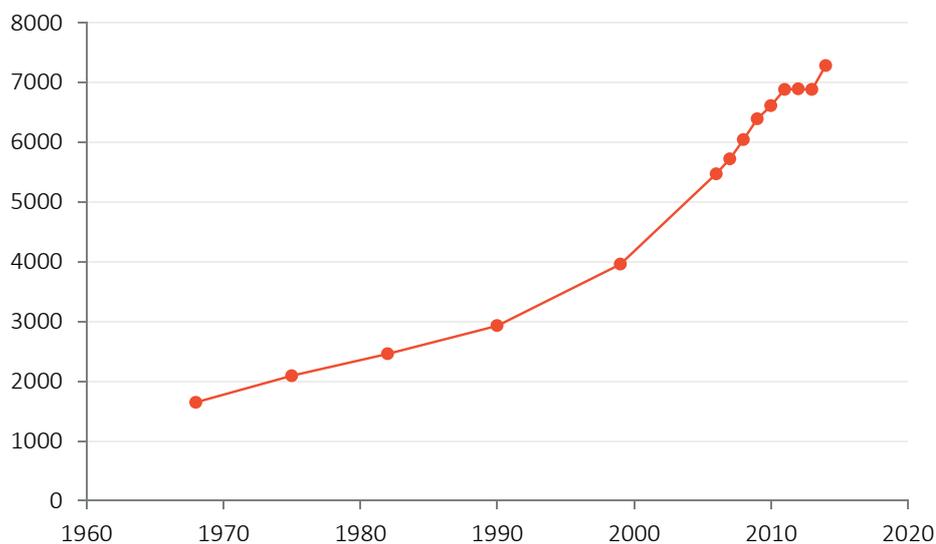
Évolution comparée de la taille des ménages entre 1999 et 2014



Un territoire qui vieillit

- ◆ **Le territoire souffre d'un phénomène de vieillissement** avec une multiplication par deux des personnes de 75 ans et plus depuis 1999 : + 900 personnes depuis 2009.
- ◆ L'indice de jeunesse est inférieur à 1 (0,97) ce qui souligne le poids moindre des moins de 20 ans par rapport aux personnes de plus de 60 ans.

Évolution de la population de 75 ans ou plus depuis 1968

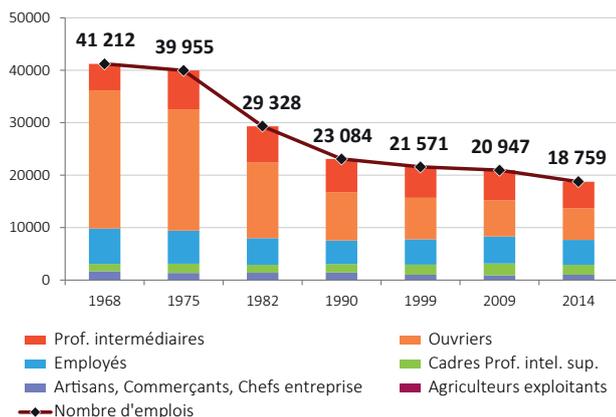


Un territoire marqué par la crise de la métallurgie

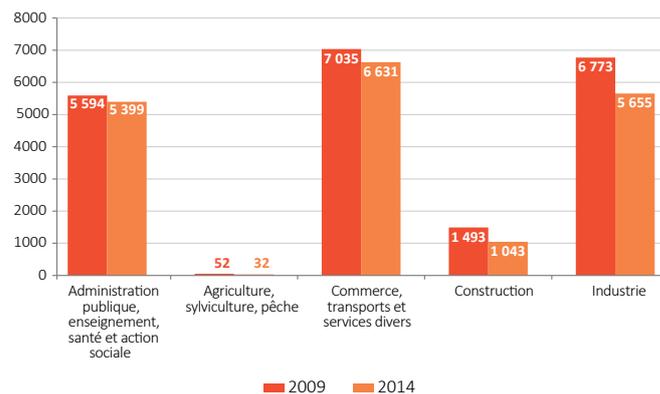
La CA du Val de Fensch a vu ses **emplois divisés par deux** depuis 1968 (crise de la métallurgie). Un ralentissement des pertes d'emplois a eu lieu entre 1990 et 2008 avant une nouvelle baisse importante : -438 emplois par an soit une baisse de 10,4 % des emplois entre 2009 et 2014 (fermeture des hauts-fourneaux d'Arcelor Mittal).

Certains secteurs d'activités sont particulièrement touchés : l'industrie (-1 118 emplois depuis 2009), la construction, le commerce, les transports et services, ce qui s'est traduit par une nette progression du chômage : +250 chômeurs par an depuis 2009 (17,7 % de chômage selon l'INSEE).

Évolution du nombre d'emplois selon les CSP depuis 1968



Variation de l'emploi selon les secteurs d'activités entre 2009 et 2014



Une forte attractivité du Luxembourg

L'attractivité du Luxembourg ne se dément pas : 29,2 % d'actifs de la CAVF y travaillent en 2014 contre 26 % en 2009 (Metz Métropole : 6,1 %, CAPFT : 33,7 %). Le poids des déplacements domicile-travail pour les actifs du territoire devra donc être pris en compte pour déterminer la localisation du développement résidentiel en fonction de l'offre en transport collectif.

Des profils d'actifs relativement homogènes

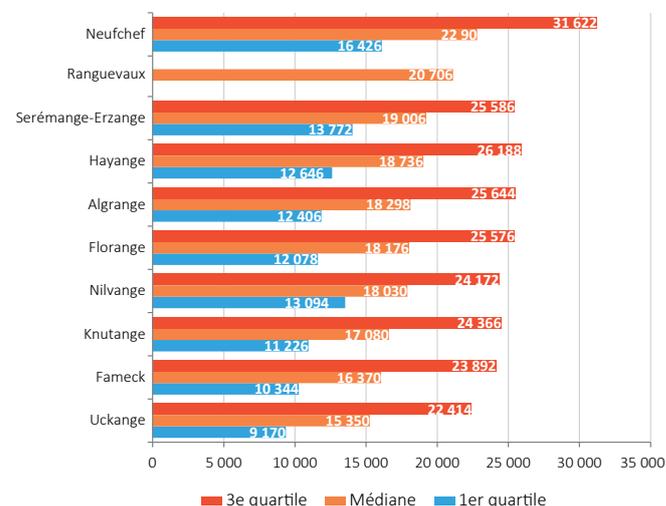
Les actifs occupés sont souvent des employés (34 %), des ouvriers (31 %) ou des professions intermédiaires (24 %), la moitié des actifs occupés travaillant dans le domaine du commerce, des transports et services.

Des ménages plutôt modestes

Les niveaux de revenus sont plutôt modestes (17 890 € / UC), hormis à Neufchef et Ranguévaux (22 900 € et 20 705 € respectivement) et le taux de pauvreté sur la CA du Val de Fensch y est plus élevé qu'en Lorraine (17,1 % contre 14,4 %). L'offre de logements devra donc être déterminée en tenant compte des ressources modestes des ménages.

Les ménages souffrant de forte précarité sociale se concentrent principalement à Uckange, Fameck, Knutange et dans les quartiers Politique de la Ville dits prioritaires et de veille active d'Hayange.

Distribution des revenus déclarés par UC des communes de la CA du val de Fensch en 2013 (en €)



UN PARC DE LOGEMENTS CONTRASTE, VIEILLISSANT ET UN PROBLÈME DE VACANCE

Un parc plutôt ancien, où les grands logements prédominent

Le parc compte 29 545 logements qui se répartissent équitablement entre logements collectifs (47 %) et individuels (52 %), mais de grandes disparités existent entre communes (92 % d'individuels à Ranguevaux par exemple, seulement 35 % d'individuels à Algrange).

Le parc est **relativement ancien** puisque 66 % des résidences principales datent d'avant 1970. Le parc des communes d'Algrange, Knutange et Nilvange est particulièrement ancien puisque plus de la moitié des logements datent d'avant 1945.

Les **grands logements prédominent** (68 % de T4 ou plus) ce qui explique l'attrait du territoire pour les familles.

Le **parc de logements de petite taille (T1-T2) devra être renforcé** pour répondre au phénomène de desserrement des ménages.

61 % du parc est occupé par des propriétaires, 22 % par des locataires du parc privé et 17 % par des locataires du parc social mais de fortes disparités apparaissent entre les communes.

Un parc plutôt ancien, où les grands logements prédominent

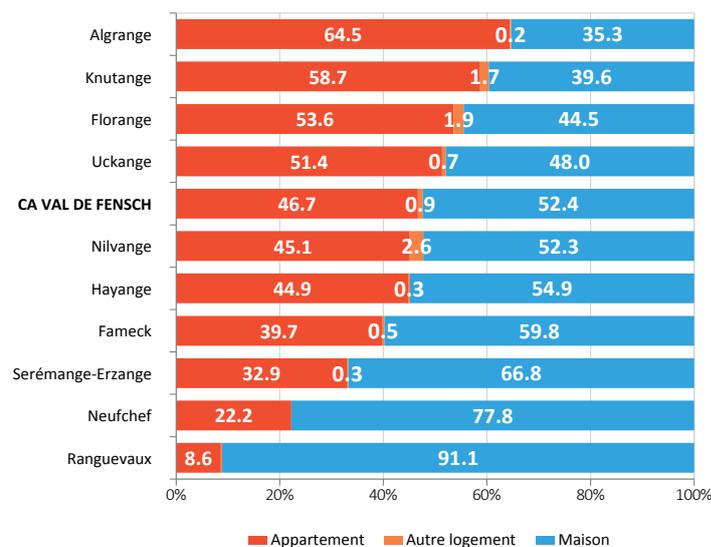
La vacance s'élève à près de 9 % (2 820 logements vacants selon l'INSEE). Elle est particulièrement importante à Algrange, Knutange, Uckange et Nilvange et est en hausse depuis 2009 : +600 logements vacants (soit +27,5 %).

La vacance structurelle (supérieure à 2 ans) est de l'ordre de 3 % sur l'ensemble du territoire, mais est plus importante à Algrange (5,7 %) et Ranguevaux (4,6 %).

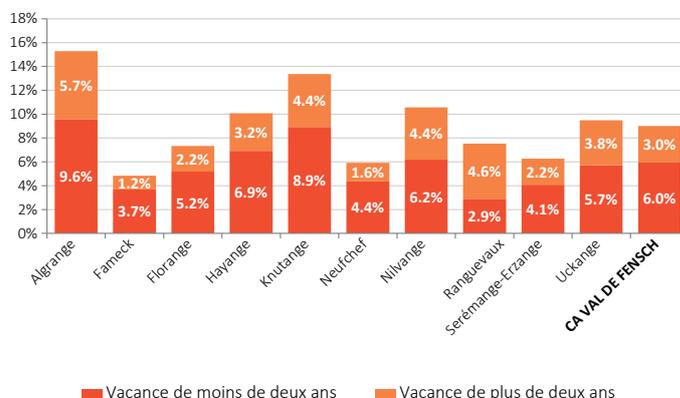
Une étude a été réalisée en 2012 pour identifier la vacance, la qualifier et développer des outils adéquats pour aider à résorber ce phénomène. Le développement de l'offre neuve devra être calibré de manière à prévenir les risques de hausse de la vacance. En matière de remobilisation des logements vacants, la CA du Val de Fensch se devra d'être plus ambitieuse que l'objectif imposé par le SCoTAT (15 logements / an), ce que corrobore le PAC de l'Etat.

Les efforts menés en matière de réhabilitation thermique du parc, notamment en direction des ménages modestes, seront poursuivis.

Type de logements par commune, en 2014 (%)



Vacances conjoncturelle et structurelle dans les communes en 2015

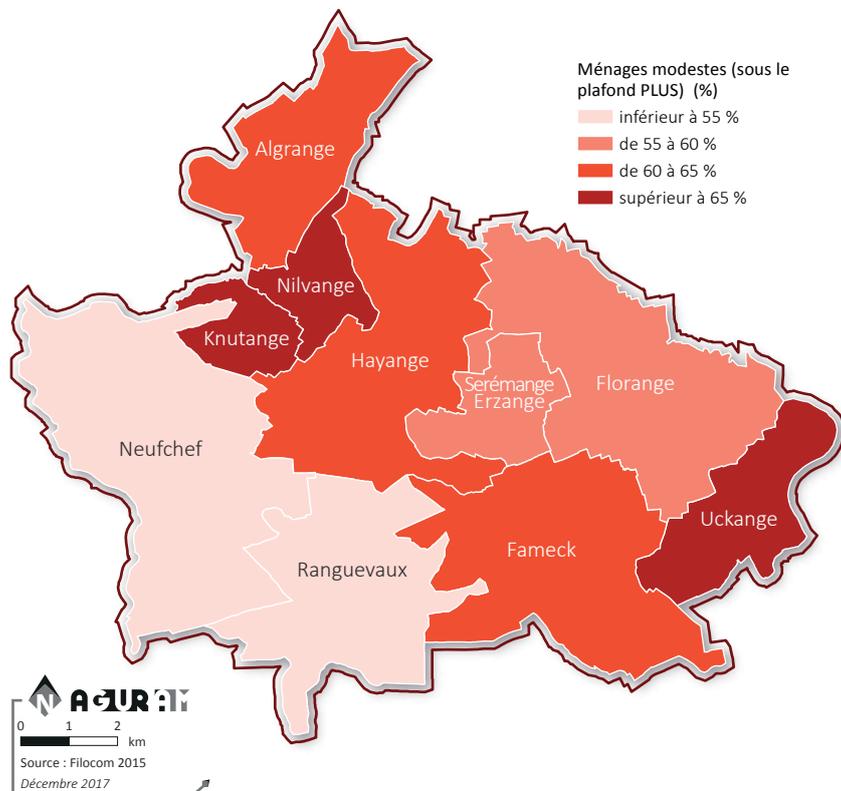


La vacance est estimée avec le fichier Filocom, base construite par la DGFiP, issue du traitement des données du fichier de la taxe d'habitation, de la taxe foncière, des propriétaires et de l'impôt sur les revenus.

UN PARC SOCIAL À DÉVELOPPER POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES MÉNAGES MODESTES



PLH DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU VAL DE FENSCH
MÉNAGES MODESTES (SOUS LE PLAFOND PLUS)



Des ménages précaires

Le niveau de précarité observé sur la CA du Val de Fensch y est plus important qu'à l'échelle du département, de la région ou de la France avec 31 % de ménages éligibles au PLAI. Les ménages sont encore plus fragiles au sein du parc social, dans les quartiers Politique de la Ville.

Une forte demande

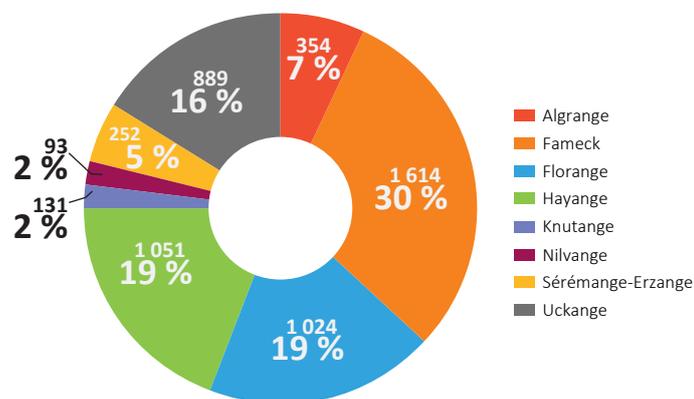
Les demandes de logement social sont moins souvent satisfaites (2,8 demandes pour une attribution) et le délai d'attente plus long que dans le reste de la Moselle ou dans la région. Augmenter la mobilité interne au sein du parc social permettrait de mieux répondre aux demandes de mutations et d'optimiser l'occupation du parc.

Un parc à rééquilibrer

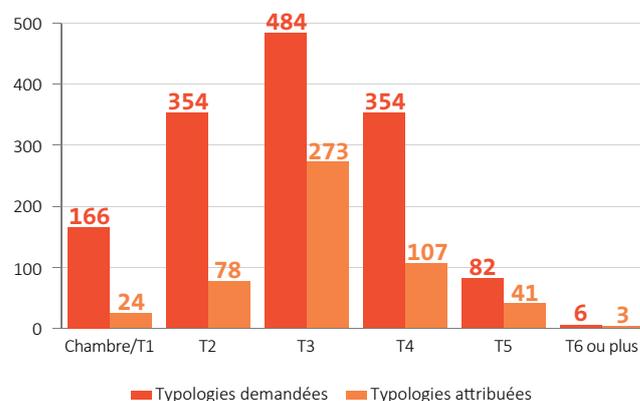
Le parc social compte 5 400 logements appartenant à 9 bailleurs dont 3 possèdent 90 % du parc, et se concentre sur 4 communes : Fameck, Florange, Hayange et Uckange. Cette tendance semble se poursuivre au vu des financements récemment programmés sur ces communes.

Le parc de logements de petite taille (T1-T2) devra être renforcé (une politique de rééquilibrage est en cours depuis les années 2000) pour répondre à la demande actuelle des petits ménages. Par ailleurs, l'état recommande de produire des logements sociaux selon les objectifs suivants : 35 % de PLAI au minimum et 65 % de PLUS au maximum.

Répartition du parc social selon les communes, en 2016



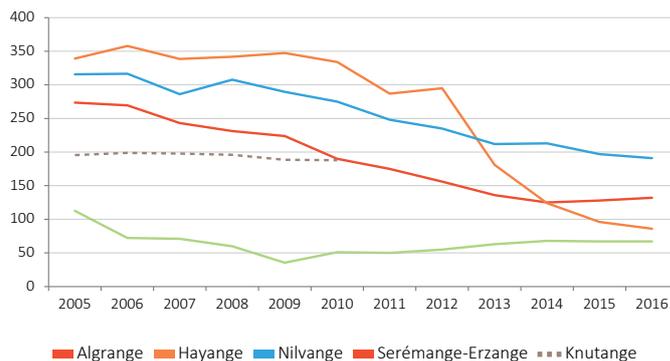
Typologies de logements demandées et attribuées



Un déficit SRU à corriger

Les communes d'Algrange, Hayange, Nilvange et Serémange-Erzange qui relèvent de l'article 55 de la loi SRU, affichent un **déficit global de 476 logements locatifs sociaux au 1^{er} janvier 2016** (Source : inventaire SRU- DDT57). Respecter les objectifs triennaux 2017-2019, 2020-2022 et 2023-2025 permettrait d'atteindre le rattrapage complet du déficit d'ici à 2025, sous réserve d'une grande mobilisation du parc existant ou d'opportunités en renouvellement urbain.

Évolution du déficit SRU depuis 2015



UN PARC PRIVÉ À ACCOMPAGNER, DES EFFORTS À POURSUIVRE POUR SON AMÉLIORATION

Des disparités en matière de statut d'occupation

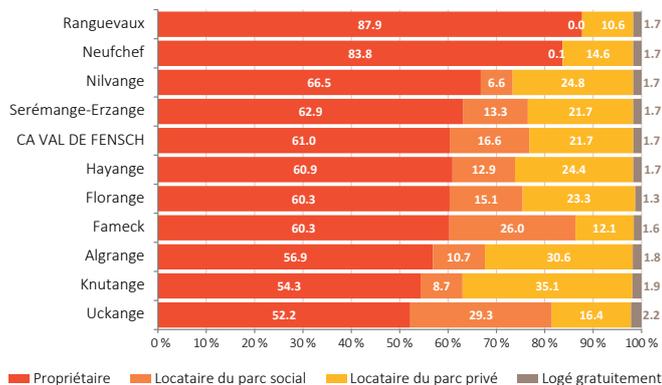
- ◇ plus de 80 % de propriétaires à Neufchef et Ranguieux
- ◇ plus de 25 % de locataires du parc social à Fameck et Uckange
- ◇ plus de 30% de locataires du parc privé à Algrange et Knutange.

Des propriétaires âgés, un parc à adapter

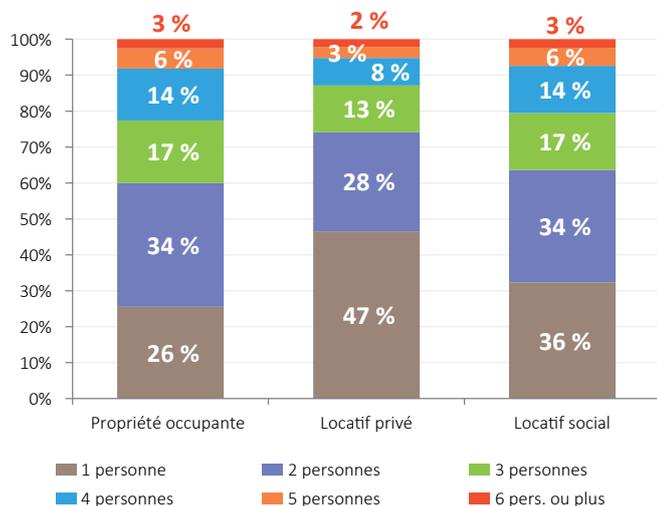
Les moins de 40 ans représentent 42 % des ménages dans le parc locatif privé, contre 23 % dans le parc social et 15 % dans le parc en accession.

50 % de propriétaires occupants sont âgés de plus de 60 ans, ¼ sont âgés de plus de 75 ans. Algrange, Nilvange, Ranguieux et Neufchef comptent la part la plus forte de petits ménages propriétaires occupants (> 60 %) ce qui s'explique par le vieillissement des ménages. Il est nécessaire d'accompagner les ménages âgés dans l'adaptation de leur logement à la perte de mobilité.

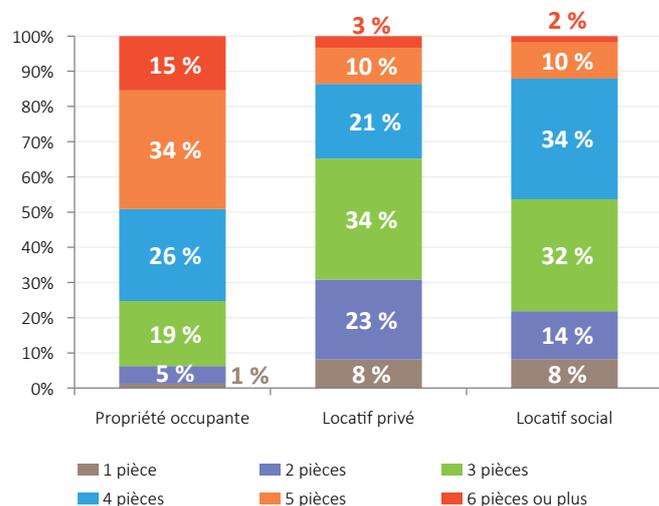
Statut d'occupation des communes en 2014 (%)



Tailles des ménages selon les statuts d'occupation en 2015



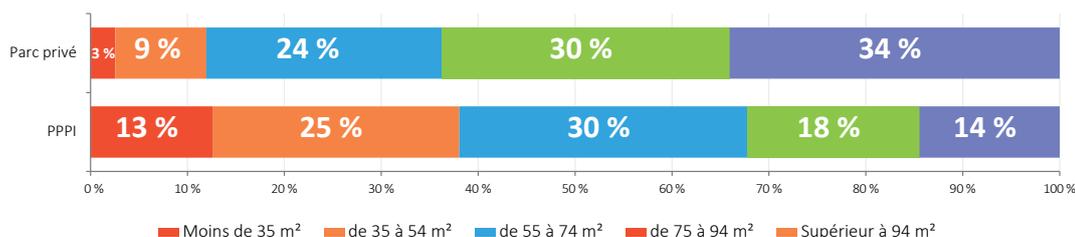
Tailles des logements selon les statuts d'occupation en 2015



Parc privé potentiellement indigne (PPPI)

On estime à 1 009 logements le PPPI, soit 4,1 % du parc privé. 52 logements constituent le noyau dur. 295 logements potentiellement indignes font partie de copropriétés. Par ailleurs, les petits logements sont surreprésentés dans le PPPI (3 % du parc mais 13 % du PPPI). 1/3 des ménages occupant le PPPI sont âgés de plus de 60 ans, 45 % des ménages sont isolés. Les efforts doivent donc être poursuivis afin de requalifier le parc ancien dégradé, énergivore et/ou indigne. Des dispositifs d'aides sont d'ores et déjà mis en place sur la CA du Val de Fensch pour réhabiliter le parc immobilier ancien : **protocole « Habiter Mieux », opération « Cœur de villes, cœur de Fensch ».**

Tailles des logements du PPPI en 2013



Copropriétés en difficultés

Une attention particulière est portée sur les copropriétés par la CA du Val de Fensch : traitement de la copropriété « Les Tilleuls », accompagnement de la copropriété « Les Mimosas », mise en place d'un POPAC, d'une VOC, accompagnement des 4 copropriétés inscrites au POPAC départemental. Un programme opérationnel du type OPAH, copropriétés ou un volet opérationnel copropriétés dans une future OPAH, pourrait être mis en place dans certains secteurs à enjeux.



La CAVF est très impliquée dans l'accompagnement et le traitement des copropriétés dégradées. Exemple de la copropriété des Tilleuls à Uckange.



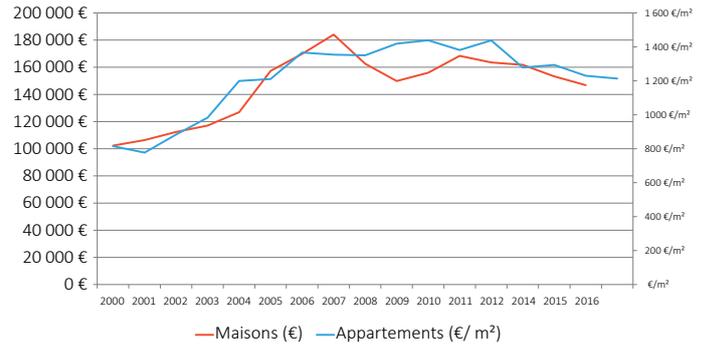
La copropriété des Mimosas à Uckange

UN MARCHÉ DE L'ACCESSION PLUTÔT ABORDABLE

Un marché de l'ancien tourné vers les primo-accédants

Dans l'ancien, les prix sont de l'ordre de 1 230 €/m² pour les appartements et 147 000 € pour les maisons en 2016, ce qui est compatible avec les ressources des jeunes ménages. Les acquéreurs appartiennent essentiellement à la classe moyenne et ont moins de 40 ans (56 % des acquisitions). **Le marché de l'immobilier est plutôt accessible aux primo-accédants**, notamment à l'ouest.

Évolution du prix des maisons et appartements depuis 2000



	Appartements			Maisons	
	Prix au m ² en 2016	Prix moyen en 2016	Nombre de transactions renseignées en 2016	Prix moyen en 2016	Nombre de transactions renseignées en 2016
Secteur Ouest*	1 081 €/m ²	94 970 €	86	145 800 €	55
Secteur Est*	1 303 €/m ²	78 842 €	65	147 640 €	64
CA du Val de Fensch	1 230 €/m ²	88 028 €	151	146 789 €	119

* Ouest : Algrange, Hayange, Knutange, Neufchef, Nilvange, Ranguevaux.

* Est : Fameck, Florange, Sérémange-Erzange, Uckange.

Un marché du logement neuf en cours de redynamisation

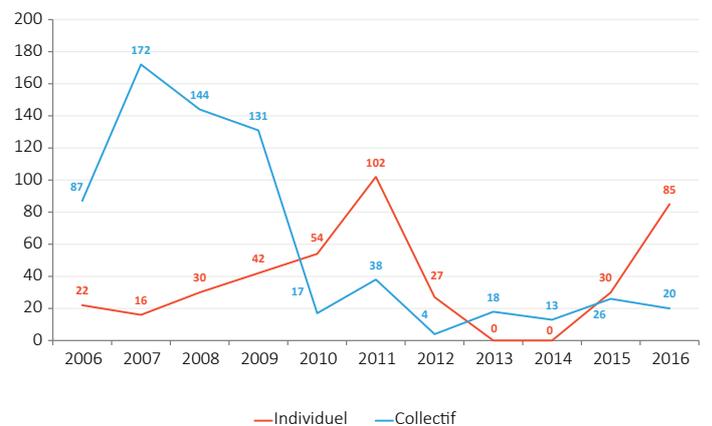
On observe une hausse des mises en vente de logements en 2015 et 2016 après des niveaux particulièrement bas en 2013-2014. **Les ventes sont dynamisées par le logement individuel**, puisque 85 maisons ont été mises en vente en 2016 contre 20 appartements.

Une légère reprise de la construction de logements s'engage depuis 2014 : 187 logements ont été commencés en 2015 (essentiellement à Fameck), 210 en 2016 (données provisoires).

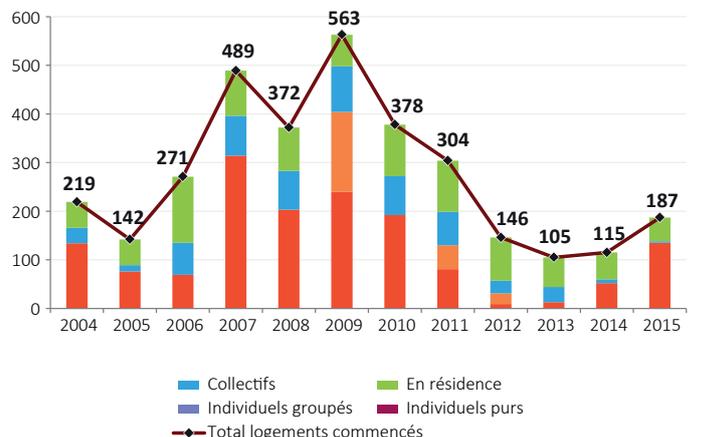
Deux ZAC importantes sont en projet : la **ZAC de la Paix** (547 logements) à Algrange, Knutange et Nilvange et la **ZAC de la Feltière** (168 logements) à Fameck.

En moyenne, l'aire de terrain viabilisé à destination de constructions individuelles coûte 11 600 € en 2016, mais ce prix est très variable d'une commune à l'autre.

Mises en vente de logements depuis 2006



Logements commencés par type de 2004 à 2015



ZAC de la Forêt à Fameck

Personnes âgées

Le territoire est **bien couvert en matière d'hébergement** (810 places en EHPAD et résidences autonomie) et de logement temporaire.

Le vieillissement qui se poursuit sur le territoire appelle des réponses de l'ordre **d'une trentaine de places en établissement pour personnes âgées par an** pour maintenir le taux de couverture actuel. Par ailleurs, il est nécessaire d'accompagner le vieillissement de la population en adaptant les logements à la perte d'autonomie et au handicap ou en proposant de nouveaux logements adaptés, en accession ou location.

Résidences sociales, hébergement d'urgence

La couverture en résidences sociales ou assimilées est bonne, avec 21,9 places pour 1 000 habitants (6,8 places pour la Moselle), ce qui s'explique en partie par l'accompagnement de la CA du Val de Fensch pour les projets de restructuration de FTM en résidences sociales.

Le taux de couverture en structures d'hébergement d'urgence est également meilleur qu'à l'échelle de la Moselle avec 7,5 places pour 1 000 personnes de 20 à 59 ans (3,4 pour la Moselle).

Logement des jeunes

Même si le territoire ne dispose pas de résidences étudiantes, des dispositifs sont mis en place pour faciliter le logement des jeunes : accompagnement par APOLOJ, par l'Armée du Salut, résidences sociales, places en internat dans deux lycées. Par ailleurs, le marché des petits logements du parc privé, aux loyers relativement accessibles, peut répondre aux besoins des étudiants.

Gens du voyage

La CA du Val de Fensch répond aux exigences du nouveau Schéma départemental d'accueil des Gens du voyage en ce qui concerne les aires d'accueil, mais doit **poursuivre la recherche d'une aire de grand passage** (150 à 200 places) en collaboration avec la CA Portes de France-Thionville.



EHPAD Le Prieuré de la Fensch, Ranguevaux



CHRS Armée du Salut, Florange, source : CA du Val de fensch



Aire d'accueil des gens du voyage Lola Florès, Nilvange, source : CA du Val de Fensch

QUELS ENJEUX ?

Prendre en compte les évolutions démographiques

- ◇ Prendre en compte les besoins des personnes seules et/ou âgées (ménages dont la progression devrait se poursuivre à l'échelle 2030 selon les projections du SCoTAT).
- ◇ Poursuivre le développement d'une offre en accession à la propriété abordable.
- ◇ Poursuivre le développement d'une offre adaptée aux besoins des séniors.

Adapter l'offre à la situation socio-économique des ménages

- ◇ Tenir compte des ressources modestes des ménages.
- ◇ Prendre en compte le poids des déplacements domicile-travail pour les actifs du territoire et privilégier la localisation du développement résidentiel en fonction de l'offre en transport collectif (projet de BHNS, projets de gares multimodales à Hayange et Uckange, présence des gares) et des accès pour les travailleurs transfrontaliers.
- ◇ Poursuivre le développement d'une offre de logements intermédiaires, en accession.

Ajuster l'offre de logement social aux besoins des ménages

- ◇ Renforcer le parc de logements de petite taille (T1-T2) pour répondre à la demande actuelle des publics les plus modestes et à l'évolution de la taille des ménages.
- ◇ Proposer un parcours résidentiel aux jeunes ménages.
- ◇ Augmenter la mobilité interne au sein du parc social afin de mieux répondre aux demandes de mutations et d'optimiser l'occupation du parc en termes d'adéquation avec les tailles de ménages.
- ◇ Respecter les objectifs triennaux 2017-2019, 2020-2022 et 2023-2025 dans le but d'atteindre le rattrapage complet d'ici à 2025 pour les 4 communes déficitaires.
- ◇ Produire des logements sociaux répondant aux objectifs fixés par l'État à savoir : 35 % de PLAI au minimum et 65 % de PLUS au maximum.
- ◇ Poursuivre les démarches de structuration des équilibres de peuplement au sein du parc social.
- ◇ Elaborer la stratégie d'agglomération en matière d'attribution des logements sociaux.
- ◇ Poursuivre le renforcement de l'attractivité des QPV pour favoriser la mixité sociale.

Poursuivre la requalification du parc privé

- ◇ En matière de remobilisation des logements vacants, être plus ambitieux que l'objectif imposé par le SCoTAT (15 logements / an).
- ◇ Poursuivre les efforts pour requalifier le parc ancien dégradé, énergivore et/ou indigne.
- ◇ Poursuivre les efforts menés en matière de réhabilitation thermique du parc, notamment en direction des ménages modestes.
- ◇ Accompagner les ménages âgés dans l'adaptation de leur logement à la perte d'autonomie.
- ◇ Mettre en place un programme opérationnel du type OPAH copropriétés dans certains secteurs à enjeux ou un volet opérationnel copropriétés dans une future OPAH.

Calibrer et adapter la production de logements neufs

- ◇ Renforcer le parc de logements de petite taille (T1-T2) pour répondre au phénomène de desserrement des ménages.
- ◇ Développer des produits-logements intermédiaires, en accession à coûts maîtrisés pour capter la demande sur les territoires mitoyens.
- ◇ Calibrer le développement de l'offre neuve pour prévenir les risques de hausse de la vacance.
- ◇ Veiller à une répartition équilibrée et planifiée de l'offre nouvelle, prenant en compte les contraintes de développement des communes.
- ◇ Activer tous les leviers disponibles pour privilégier la production de logements en intervenant dans le tissu urbain existant (dents creuses, îlots dégradés ou vétustes, bail à réhabilitation, etc.).

Améliorer la prise en compte des situations spécifiques

- ◇ Produire une trentaine de places en établissement pour personnes âgées par an pour maintenir le taux de couverture actuel.
- ◇ Adapter les logements à la perte d'autonomie et au handicap et proposer de nouveaux logements adaptés (en accession ou location) pour accompagner le vieillissement de la population.
- ◇ Répondre aux prescriptions du schéma départemental des gens du voyage 2017-2022 (notamment relatives à la création d'une aire de grand passage sur le territoire formé par la CA du Val de Fensch et la CA Portes de France-Thionville).
- ◇ Prendre en compte les besoins des personnes les plus défavorisées et y répondre par des produits-logements locatifs adaptés (en typologie, niveau de loyer et localisation).



QUELLES SONT LES PROCHAINES ÉTAPES

Les choix stratégiques portés par les élus conduiront à la définition d'un projet global et se traduiront en orientations générales de la future politique de l'habitat.

Enfin, le passage à l'opérationnel se traduira par un programme d'action qui déclinera :

- ◇ la programmation estimative détaillée des logements à réaliser à l'horizon de 6 ans pour répondre aux besoins de développement de l'agglomération ;
- ◇ les anticipations foncières ;
- ◇ les fiches-actions à proprement parler précisant le contexte, les objectifs recherchés, les modalités de mise en œuvre, le niveau de territorialisation et l'estimation budgétaire de chaque action fléchée ;
- ◇ les modalités de suivi-évaluation du PLH.

GLOSSAIRE

- **EHPAD** : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
- **FTM** : Foyer de Travailleurs Migrants
- **OPAH** : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
- **PAC** : Porter à connaissance
- **PLAI** : Prêt locatif aidé d'intégration
- **POPAC** : Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés
- **PPPI** : Parc Privé Potentiellement Indigne
- **QPV** : Quartier prioritaire de la politique de la ville
- **SRU** : Solidarité et Renouvellement Urbains
- **VOC** : Veille et Observation des Copropriétés

 Retrouvez toutes les publications de l'agence : www.aguram.org

   @agenceaguram

Directeur de la publication : Patricia GOUT

Étude réalisée par : Céline BRAMME

Réalisation graphique et cartographique : Atelier graphique AGURAM

Crédit photographique : AGURAM

Sources : Sit@del2 - ECLN - Perval - INSEE - Filocom - ANAH - SNE - DDT

Date de parution : juillet 2018

AGURAM
AGENCE D'URBANISME
D'AGGLOMÉRATIONS DE MOSELLE
Immeuble Ecotech | 3 rue Marconi 57070 METZ |
tél. : 03 87 21 99 00 | contact@aguram.org |